

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : ee-pineau-cssphares-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/6df32c59c6e9f31dbf823e72>

Date d'obtention : 2024-11-08 15:55:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une trousse qui permet d'encadrer les intervenants afin qu'ils soient plus outillés pour faire face au problème de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus outillée afin de ne pas faire d'erreur d'intervention. Je vais suivre la procédure pour mieux aider les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas briser mon lien de confiance avec la personne. Elle me fait assez confiance pour venir me confier des choses, je ne voudrais pas faire une mauvaise intervention et gâcher tout ce que nous avons bâti.